

Mon honorable ami (M. Guthrie) a tenté de faire croire ici que le commerce du Canada est orienté de telle façon que nous exportons nos matières premières à l'étranger au lieu de les garder au pays afin que nos manufacturiers soient en mesure de fournir au marché domestique tous les produits ouvrés dont nous avons besoin au lieu de les importer. Ce raisonnement aurait peut-être été d'une certaine force et d'un certain poids s'il l'avait fait valoir auprès de ses collègues à l'époque où le parti conservateur présidait à l'administration des affaires publiques, antérieurement à 1922. De fait, à cette époque, le chiffre de nos importations de produits ouvrés excédait de 264 millions de dollars celui de nos exportations. Mais, à partir du jour où le gouvernement libéral prit en mains les rênes du pouvoir, nos importations de produits ouvrés en regard de nos exportations commencèrent à accuser une diminution constante. Au cours de l'année écoulée le 31 mars 1922, le surplus de nos importations sur nos exportations de produits ouvrés fut de 120 millions de dollars. Ce surplus tomba à 59 millions de dollars en 1923 et à 47 millions en 1924.

En 1925, les rôles étaient renversés et nos exportations de produits ouvrés accusaient un surplus d'au delà de \$15,000,000 en regard de nos importations. Je n'ai pas les chiffres sous la main pour cette année, mais j'ai la conviction que la valeur des produits fabriqués au Canada et exportés à l'étranger accusera une augmentation encore plus sensible en regard de nos importations.

Comme fiche de consolation et d'amusement pour ses collègues et lui-même, l'honorable leader de l'opposition a fait remarquer que, dans le ministère actuel, il y a "côte à côte", comme il dit, des hommes dont les vues en matière de tarif douanier ne reflètent peut-être pas, à une certaine époque, exactement la même nuance d'opinion. J'avoue qu'un ministre doit nécessairement se composer d'hommes ayant des intérêts différents, mais lorsqu'ils y entrent ils ne tiennent plus compte de ces intérêts qui leur sont spéciaux à eux ou aux régions qu'ils représentent; ils se mettent d'accord sur la façon d'administrer le pays, s'efforçant de trouver non pas le point de vue extrême susceptible de plaire à telle ou telle section en particulier, mais la ligne de conduite qu'il convient le mieux d'adopter dans un pays aussi vaste que le nôtre et où les conditions varient tellement suivant les régions. Mon honorable ami me permettra de lui dire que la situation des membres qui siègent côte à côte dans le ministère actuel, toute drôle qu'elle puisse être, est loin de l'être autant que celle qui s'offre à nos regards du côté de l'opposi-

tion, où l'on voit l'honorable leader de l'opposition (l'honorable M. Guthrie), l'honorable député de Fort-William (l'honorable M. Marion), l'honorable député de Victoria (l'honorable M. Tolmie) et un ou deux autres, tous d'anciens bons libéraux, siégeant côte à côte avec d'irréfutables Tories et emportant les honneurs. Je ne peux rien imaginer de plus comique que de voir l'honorable leader de l'opposition siégeant côte à côte avec l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) qui forcément est l'un de ses partisans à l'heure actuelle. A mon avis, moins mon honorable ami parlera de ces associations, mieux cela vaudra pour tous.

Le leader de l'opposition, au cours de ses remarques, a parlé assez longuement du tarif. A cet égard, il n'a fait qu'agir dans les formes du parti qu'il dirige aujourd'hui. Dans toutes les élections générales, nous avons entendu le parti conservateur discuter longuement la question de protection. Ses membres se déclarent fermement partisans du régime de la protection, qu'ils prétendent nécessaire pour sauver les intérêts du Canada. Mais aussitôt les élections terminées, et lorsqu'ils viennent au Parlement, j'ai remarqué que, tout en parlant toujours beaucoup de protection, ils ne présentent jamais, au cours du débat sur le budget, d'amendement exposant leur propre doctrine et leurs principes en matière de tarif douanier. Durant les élections de 1921, d'un bout à l'autre du pays, celui qui était alors leader du parti conservateur préconisa la doctrine qui veut un tarif constamment protecteur, mais lorsque vint le débat sur le budget de 1922 à la Chambre, alors qu'on attendait de lui son programme à ce sujet, qu'a-t-il fait? Lui et ses partisans se sont contentés de présenter une motion déplorant que le gouvernement de l'époque n'eût pas rempli toutes les promesses faites à une précédente convention libérale. Rien à propos de leur propre programme. En 1923, ils recommencèrent à parler de protection, mais ils ne présentèrent aucun amendement au budget, laissant ce soin au leader du parti progressiste. En 1924, ils omirent encore une fois de présenter un amendement au budget qui aurait exposé leur programme, et ils laissèrent l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord déposer un amendement au sujet de la cherté de la vie. Puis en 1925, au lieu de présenter leur politique douanière, qu'ils prétendaient avoir tant à cœur, l'ex-ministre des Finances (l'honorable sir Henry Drayton) ou quelque autre membre, à sa demande, présenta un amendement exprimant le regret que les impôts n'eussent pas été diminués, que la dette publique fût aussi élevée, mais pas un mot de leur politique de

[Le très hon. Mackenzie King.]